

## **Communiqué final de l'Atelier sur la politique du transport urbain d'Abidjan**

Les 9 et 10 mai 2016, s'est tenu à l'hôtel du District Autonome d'Abidjan, sous la présidence effective de Monsieur Amadou Gon COULIBALY, Ministre d'Etat, Secrétaire Général de la Présidence de la République, l'atelier sur la politique du transport urbain d'Abidjan, en présence des représentants de l'administration, du secteur privé, des délégations venues de France, d'Italie, du Canada, des Pays-Bas, de la Suède, du Sénégal des Représentants de Dongsan Engineering, de la Banque mondiale, de la Banque Africaine de Développement, de la CODATU, de l'UATP, etc.

L'atelier a permis aux participants de discuter les questions relatives au cadre institutionnel, au financement des transports urbains, à la reconfiguration spatiale des réseaux de transports, à l'organisation des acteurs du transport non conventionnel et les aspects environnementaux du transport urbain à Abidjan.

L'atelier s'est déroulé en trois phases : (i) la cérémonie d'ouverture suivie d'un panel d'experts ; (ii) les travaux en commissions et (iii) la cérémonie de clôture.

### **I- LA CEREMONIE D'OUVERTURE**

La cérémonie d'ouverture a été essentiellement marquée par plusieurs allocutions :

Le Président du Comité de Pilotage de l'atelier a rappelé les quatre grands axes stratégiques proposés pour la politique du transport urbain. Dans son intervention, Mr Bernard RIVALTA, Vice-président de CODATU a partagé son expérience d'ancien président de l'Autorité Organisatrice des Transports Urbains (AOTU) de la communauté urbaine de Lyon. Le Gouverneur du District Autonome d'Abidjan a exprimé ses attentes pour faire d'Abidjan la grande cité moderne et modèle d'antan, la cité du futur, en harmonie avec les défis du 3<sup>e</sup> Millénaire et des temps à venir. Le Ministre des Transport a rappelé que le problème de déplacement des Abidjanais trouvera sa solution par la mise en place d'un système de transport public multimodal, combinant le ferroviaire, le lagunaire et le routier avec les grands projets en cours initiés par le gouvernement.

Monsieur Amadou Gon COULIBALY, Ministre d'Etat, Secrétaire Général de la Présidence de la République et Président de la cérémonie, a rappelé l'importance de cet atelier dans la recherche de solutions durables aux problèmes récurrents du transport urbain. Il a rappelé aux participants l'attente des Ivoiriens, à savoir, des solutions pour régler durablement le problème de mobilité. Il les a par ailleurs invités, comme instruit par le Chef de l'Etat, à ne rechercher que des mesures visant l'amélioration des conditions de vie des

populations. Le Ministre d'Etat a aussi saisi cette occasion pour saluer l'approche inclusive utilisée dans la préparation et l'organisation de l'atelier car elle facilitera la mise en œuvre des recommandations. En outre, il a félicité les transporteurs pour le choix de l'option du dialogue pour résoudre les problèmes auxquels ils sont confrontés.

Lors de deux importants panels, les experts internationaux ont partagé avec les participants de l'atelier les expériences canadienne, française, italienne et sénégalaise sur les AOTU et les modes de financement des transports urbains, notamment le versement transport. Les contributions des experts ont été très bénéfiques lors des travaux en commissions.

## **II- CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS DES TRAVAUX EN COMMISSION.**

Les travaux dans les commissions se sont déroulés de manière participative tout en privilégiant l'intérêt général, l'objectif principal étant de trouver des solutions durables aux problèmes des transports urbains dans le District d'Abidjan. Les invités venus du Canada, de France, de l'Italie et du Sénégal ont été des personnes ressources pendant les travaux au sein des différentes commissions.

Les conclusions et recommandations sont résumées comme suit :

1. Au titre de la commission chargée du cadre institutionnel, l'atelier recommande :

- La création d'une autorité organisatrice des transports urbains dans le Grand Abidjan ;
- Que cette Autorité (AOTU) soit composée de représentants de: (i) l'Etat ; (ii) des opérateurs publics et privés du secteur des transports ; (iii) des collectivités territoriales (District d'Abidjan et Communes du Grand Abidjan); (iv) des usagers des transports publics.

Les missions de l'AOTU se présentent comme suit :

- La planification des transports urbains ;
- La définition des réseaux et lignes de transports publics ;
- La définition des horaires et du volume des services ;
- La définition du niveau de qualité de service ;
- La coordination des services ;
- La fourniture des installations communes à tous les opérateurs du secteur ;

- La définition de la tarification du secteur ;
- etc.

Compte tenu de l'acuité de la problématique des transports urbains à Abidjan et de la multiplicité des parties prenantes, l'atelier propose que dans la phase de démarrage de l'AOTU et de façon transitoire, qu'il soit mis en place, sous l'autorité de la Présidence de la République, un cadre de concertation avec une forte implication du District d'Abidjan, des communes du Grand Abidjan et du Ministère des Transports.

## **2. Au titre de la reconfiguration spatiale et modalités d'intégration des services du transport public urbain non concédés,**

l'atelier recommande:

- la reconfiguration des réseaux de transport non concédé tout en organisant les rabattements sur les axes lourds, pour un fonctionnement d'ensemble qui soit cohérent, efficace et harmonieux ; Cette expérimentation serait faite sur trois (03) lignes pilotes choisies par les différents exploitants avec la construction d'infrastructures conséquentes (arrêts clairement identifiés, gares, aires de stationnement, têtes de stationnement, etc.);
- le regroupement des opérateurs en GIE et le renouvellement du parc avec des mesures incitatives, notamment, l'exonération par l'Etat des droits de douane et de la TVA, ainsi que la prime à la casse à l'instar de l'expérience de Dakar ;
- la formation des opérateurs en vue de leur professionnalisation ;
- la mise en place d'un centre de contrôle intelligent de trafic.

**La commission recommande fortement que toute ces mesures soient mises en place dans une approche participative et inclusive de tous les acteurs et parties prenantes du secteur.**

## **3. Au titre de la commission Environnement et transport durable,**

l'atelier recommande de :

- 1) Soustraire de la circulation tous les véhicules ne respectant pas les normes en vigueur, notamment, les véhicules polluants
- 2) Préserver et libérer immédiatement les emprises des voies;

- 3) Mettre en place une véritable politique de développement du transport de masse ;
- 4) Inscrire dans les nouveaux projets de voiries urbaines des modes de déplacements doux (transports non motorisés) ;
- 5) Encourager et soutenir la création de l'Autorité de Régulation des Transports ;
- 6) Réduire les nuisances sonores du transport ;
- 7) Accélérer le processus de renouvellement du parc automobile ;
- 8) Créer une base de données de la mobilité accessible à toutes les parties prenantes ;
- 9) Créer des filières de traitement des déchets issus des activités de transport (véhicule, moteur, pneus, huiles, etc.) ;
- 10) Elaborer des projets structurants pour avoir accès au guichet de financement notamment le FEM ;
- 11) Utiliser les modes de transport en commun écologiquement viables (bus électrique, bus à gaz) ;
- 12) Instaurer un jour sans voiture dans la Commune du Plateau ;
- 13) Poursuivre les études sur l'amélioration du type de carburant pour l'élimination du soufre et la qualité de la combustion ;
- 14) Soutenir et encourager la recherche dans le développement du transport durable ;
- 15) Mettre en place un centre de contrôle et de coordination de la mobilité de la circulation dans le District d'Abidjan ;
- 16) Installer des capteurs pour l'évaluation de la qualité de l'air dans le District d'Abidjan ;
- 17) Equiper les moyens de transport public de moyens adaptés pour l'accès des personnes à mobilités réduite
- 18) Sensibiliser les transporteurs sur la problématique du développement durable et des GES ;
- 19) Encourager le Haut Conseil des Transporteurs à initier des séminaires thématiques ;
- 20) Elaborer des normes relatives aux seuils des nuisances ;
- 21) Réviser le mode de tarification de la vignette pour le rendre proportionnelle à l'âge du véhicule (principe du pollueur payeur).

#### **4. Au titre du Financement**

L'atelier recommande la réalisation d'une étude de faisabilité globale sur le financement du système de transport urbain à Abidjan, notamment, la mise en place d'un Versement Transport. Cette étude devra notamment :

1) S'assurer de l'efficacité de ce mode de financement dans le contexte ivoirien (importance relative du secteur non conventionnel qui pourrait impacter négativement le niveau des fonds collectés, etc.) ;

2) Faire l'état des lieux des impôts et taxes existants dans le secteur des transports ;

3) Examiner les conditionnalités pour obtenir l'adhésion de toutes les parties prenantes.

L'atelier recommande de réaliser l'étude d'approfondissement du versement transport dans les meilleurs délais.

Fait à Abidjan le 10 mai 2016

L'atelier